

Tous les partenaires du Contrat de ville du Grand Narbonne lancent l'appel à projets 2022

Afin d'assurer l'égalité des territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, les partenaires du Contrat de Ville du Grand Narbonne lancent **l'appel à projets du Contrat de ville pour l'année 2022**. Les associations et organismes pourront ainsi proposer des projets qui contribueront à la réalisation des objectifs définis dans le Contrat de ville.

L'appel à projets vise à répondre **aux besoins des habitants de quartiers** via des **actions innovantes, déclinées par thématique** (Développement économique et emploi, Cadre de vie et rénovation urbaine, Cohésion Sociale) ainsi que par axes transversaux (égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, inclusion numérique...)

Signé le 31 août 2015, le Contrat de ville 2015 - 2020 (prolongé jusqu'en 2022) concerne **les trois quartiers** relevant de la Politique de la ville sur Narbonne : **Narbonne ouest** (Pompidor, Berre-Cesse, les Peupliers), **Narbonne est** (Razimbaud), **Narbonne centre** (Cité, Bourg-Charité, Pyrénées).

L'appel à projets

Les associations et organismes qui souhaitent déposer un projet dans le cadre du Contrat de Ville sont invités à télécharger **dès à présent** l'appel à projets et le dossier de demande de subvention sur le site internet du Grand Narbonne **www.legrandnarbonne.com** :

- **téléchargement de l'Appel à projet 2022 du Contrat de Ville du Grand Narbonne et du formulaire Cerfa n°12156*05**

- **date limite de dépôt : mardi 30 novembre 2021 à 17h**

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté. Toutes les modalités de dépôt de dossier sont consultables en ligne.

En cas de difficultés, renseignements auprès d'Albina Koci, directrice Cohésion urbaine et territoriale : a.koci@legrandnarbonne.com

Contact presse

Marion Valero

Service communication du Grand Narbonne
presse@legrandnarbonne.com

04 68 65 39 55